

Madame le commissaire enquêteur,

En tant que propriétaires, riverains, contribuables de la commune de Larra, nous vous formulons, dans ce courriel, nos observations dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de PLU (Commune de Larra / Arrêté N° 2020-URB-03 en date du 22/10/2020).

Nous sommes une famille de 5 personnes (couple + 3 enfants) ayant fait le choix de nous éloigner de Toulouse où nous habitions avant, pour venir nous installer il y a maintenant 5 ans sur la commune de Larra. Tout cela dans le but d'offrir à nos enfants un cadre de vie tranquille, loin de la circulation de Toulouse, avec ses grands espaces verts, ses commerces et écoles à proximité immédiate ...

L'actuel projet de PLU nous amène diverses questions et craintes pour l'avenir :

- Densification au cœur du village avec des parcelles réduites, qui ne cesse de baisser à chaque nouveau PLU
- Détérioration du village qui va perdre son charme, se dénaturer
- Surexploitation des accès et infrastructures
- Capacité des écoles avec des effectifs qui augmentent d'années en années : ne faut-il pas d'abord réfléchir à leurs modernisations et la sécurisation des accès ?
- Impôts qui restent importants sur Larra : au vu du nombre d'habitants sans cesse croissant, est-il prévu une baisse des impôts à venir ?

Beaucoup de familles comme nous sont venues habiter à Larra pour la quiétude actuelle du village. Il faut conserver l'âme de Larra !

Eu égard à l'ensemble de ces observations, nous sommes défavorables à la réalisation d'un tel PLU en l'état.

Espérant que notre mail retienne votre attention,
Nous vous remercions pour la prise en compte,

Bien cordialement,

Valérie & Laurent Lacombe

Ce mail annule et remplace le mail envoyé le 22/11 à 12h24

Bonjour,

Nos remarques ou points de désaccord portent sur l'OAP « Derrière la mairie » :

Le lotissement des Pyrénées n'a pas d'accès direct au centre-bourg sans passer par la départementale.

L'aménagement de la zone derrière la mairie doit permettre de créer une voie de circulation douce accessible à minima par l'arrière des parcelles 274, 275, 276 et 277.

Nous proposons d'utiliser la zone en bleu (ou une partie) dans le plan attaché en pièce jointe (**Plan_1.jpg**) pour créer une zone verte.

Cela permettra :

- De créer du lien par la création d'un espace commun entre le nouveau lotissement « derrière la mairie » et le lotissement des Pyrénées entre autres (zone de jeu pour les enfants qui aujourd'hui jouent sur la route)
- De permettre la création d'un accès au centre du village depuis la zone d'Encoste en évitant la départementale qui aujourd'hui est tout sauf une voie de circulation douce (aucun ralentisseurs, pas de piste cyclable, pas de chemin piétonnier et des voitures qui roulent à plus de 80km/h !!!). Il s'agit d'ailleurs d'un problème majeur, une ligne droite de 300m sans aucun ralentisseur à l'entrée d'un village avec des lotissements pleins d'enfants aux abords de la route, cela ne peut plus durer, un accident finira par arriver.
- De sauver le chêne dont je parlerai plus tard dans ce mail qui pourrait avoir sa place au sein de cet espace de verdure préservé du béton.

Par ailleurs, nous sommes prêts à céder une partie de notre terrain en rouge dans la pièce jointe attachée (**Plan_1.jpg**) si un chemin piétonnier devait être aménagé pour créer un lien entre le lotissement des Pyrénées et le nouveau lotissement.

Le document « Rapport de présentation – Annexe changement de destination et éléments de patrimoine identifiés » ne fait pas mention du chêne situé à l'endroit indiqué par une étoile rouge dans le plan attaché en pièce jointe (**Plan_2.jpg**)

Ce chêne probablement centenaire doit être protégé afin de conserver l'environnement naturel de cet espace. Je souhaite donc que cet arbre soit classé « Arbre remarquable » pour un motif écologique selon la loi L151-23.

Nous sommes conscients que cette zone proche du centre-bourg doit être aménagée et doit permettre de densifier le centre du village.

Cependant, ce projet :

- doit se faire en concertation avec les habitants de cette zone
- doit préserver leur cadre de vie
- doit permettre de conserver ce qui fait l'attrait de ce village, un environnement paysager préservé et bien intégré dans l'aménagement urbain.

Nous espérons sincèrement que nos souhaits seront entendus, les idées de chacun doivent permettre d'aboutir à un projet qui satisfera le plus grand nombre tout en respectant les objectifs fixés.

Imposer un projet sans tenir compte des propositions des gens qui vivent à Larra aboutira à un rejet massif du projet, des problèmes de voisinage et impactera très négativement le "vivre ensemble" qui est aujourd'hui un atout de Larra.

Merci

Cdt,

Julien MAZENS, Elodie ALEXANDRE

Propriétaires de la parcelle 276



